



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi le deuxième (2^e) jour du mois de mai deux mille vingt-et-deux à 19h30, au Centre communautaire *Albert-Santerre*, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont présents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1
Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3
Mme Myriam Falcon, conseillère # 4
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5
M. Éric Rioux, conseiller #6

Sont absents

M. André Choinière, conseiller # 2

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Greffière d'assemblée : Madame Sophie Béclair Hamel

1. OUVERTURE

2. ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022

4. CORRESPONDANCE

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6. URBANISME

6.1 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

7. TRÉSORERIE

7.1 COMPTES À PAYER

7.2 RÉSOLUTION D'EMPRUNT TEMPORAIRE AU MONTANT DE 2 046 085 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 1 JUIN 2022

8. RÈGLEMENT ET POLITIQUE

8.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2022.05 CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022.05 CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

8.3 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT RM 460-6 RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES

8.4 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RM 460-6 RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES

8.5 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 2022.05303

8.6 ADOPTION : DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022.05303

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

9. VOIRIE MUNICIPALE

9.1 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION CHEMIN SULLY ET RANG DE L'ÉGLISE SUD
ET REMPLACEMENT D'UN PONCEAU RANG DE L'ÉGLISE NORD

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LE FONDS D'EXCELLENCE MASSEZ VANIER

11.2 RAPPEL ENREGISTREMENT ANIMAUX DOMESTIQUE

12. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

2. ORDRE DU JOUR

2022.05092

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 2 mai 2022, soit adopté en ajoutant le point 11.2 rappel animaux SPA et en laissant le point *Affaires* diverses ouvert jusqu'à la fin de la présente séance.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022

2022.05093

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de ladite séance soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance d'intérêt public.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Joseph Bihler et Madame Linda Gagnon, demandent au conseil municipal les raisons pour lesquelles la décision de ne pas installer le bureau de poste à la municipalité a été prise au dernier conseil.

Madame Dominique Martel, explique que le conseil a évalué plusieurs options afin de relocaliser le bureau de poste sur le territoire de la municipalité, puisque la municipalité tient aux services de poste Canada. Cependant, Poste Canada ne peut garantir que cet espace sera utilisé de façon pérenne par un de leur maître de poste et considérant les revenus perçus par la location de l'espace ne couvrent pas les investissements pour aménager le bureau de poste, le conseil ne désire pas aller de l'avant avec ce projet.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

Madame Myriam Falcon réitère que la décision prise reste parce que les coûts sont trop élevés, en considération la pérennité du bureau de poste et qu'en aucun moment les services offerts par le bureau de groupe n'ont été remis en cause.

6. URBANISME

6.1 Rapport des permis émis

Les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de la liste des permis émis en avril 2022.

7. TRÉSORERIE

7.1 Comptes à payer

2022.05094

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale, ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale;

QUE le conseil approuve les dépenses présentées sur la liste des comptes payés ainsi que les comptes à payer et autorise leurs paiements.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7.2 Résolution d'emprunt temporaire au montant de 2 046 085 \$ qui sera réalisé le 1 juin 2022

2022.05095

ATTENDU QUE la réfection du Réfection chemin Sully et rang de l'Église Sud et remplacement d'un ponceau rang de l'Église Nord, nécessitera des travaux durant l'été 2022;

ATTENDU QUE la municipalité recevra des factures des entrepreneurs dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU QUE qu'un le règlement 311.2022.02.01 de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, par lequel le conseil décrète un emprunt de 2 046 085 \$, a été approuvé conformément à la loi ;

ATTENDU QUE qu'une aide financière maximale de 1 187 474 \$ a été accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale Volet redressement ;

ATTENDU QU'UN emprunt long terme sera octroyé par appel d'offre publique le 5 décembre 2022, via le MFQ.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à faire la demande d'un emprunt temporaire auprès l'institution financière, la Caisse Desjardins de la Pommeraie pour ainsi payer les factures que la municipalité recevra dans le cadre des travaux programmés. L'emprunt temporaire est au montant de 2 046 085 \$. Le conseil mandate la mairesse, Madame Dominique Martel ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Sophie Bélair Hamel pour effectuer toutes les démarches requises et signer tous les documents nécessaires auprès de la Caisse Desjardins.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

8. RÈGLEMENT ET POLITIQUE

8.1 AVIS DE MOTION – Règlement 2022.05 concernant la bibliothèque municipale de Saint-Ignace-de-Stanbridge

2022.05096

Myriam Falcon donne un AVIS DE MOTION qu'elle ou un autre conseiller, présentera lors de cette séance ou à toute séance ultérieure de ce conseil, le règlement portant le numéro 2022.05 concernant la bibliothèque municipale de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

8.2 ADOPTION du règlement 2022.05 concernant la bibliothèque municipale de Saint-Ignace-de-Stanbridge

2022.05097

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal

APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adopte le règlement 2022.05 concernant la bibliothèque municipale de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

ADOPTÉE

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

8.3 AVIS DE MOTION – Projet de règlement RM 460-6 Règlement concernant la paix, l'ordre et les nuisances

2022.05098

Myriam Falcon donne un AVIS DE MOTION qu'elle ou un autre conseiller, présentera lors de cette séance ou à toute séance ultérieure de ce conseil, le règlement portant le numéro RM 460-6 Règlement concernant la paix, l'ordre et les nuisances.

8.4 ADOPTION du Projet de règlement RM 460-6 Règlement concernant la paix, l'ordre et les nuisances

2022.05099

ATTENDU les pouvoirs conférés par le Code municipal et la Loi sur les Cités et villes;

ATTENDU que le Conseil désire procéder à une révision du Règlement RM 460-5 Règlement concernant la paix, l'ordre et les nuisances afin notamment d'y intégrer certaines dispositions eu égard à l'interdiction de faire du camping ou de dormir dans certains endroits publics;

ATTENDU que la Sûreté du Québec, dans le cadre de sa politique de gestion, portera assistance au fonctionnaire désigné par le Conseil en regard de sa mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique;

ATTENDU qu'avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 2 mai 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine

APPUYÉ PAR Sonya Lapointe

ET RÉSOLU

Que le présent règlement soit adopté

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

8.5 AVIS DE MOTION : Règlement numéro 2022.05303

2022.05100

Sonya Lapointe donne un AVIS DE MOTION qu'il ou un autre conseiller, présentera à la prochaine séance ou à toute séance ultérieure de ce conseil, un projet de règlement portant le numéro 2022.05303.

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

8.6 ADOPTION : du projet de règlement numéro 2022.05303

2022.05101

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a adopté des règlements d'urbanisme afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une Municipalité de modifier un tel règlement;

CONSIDÉRANT la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge souhaite permettre l'utilisation des conteneurs sur son territoire, puisqu'ils offrent des structures économiques et pratiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge désire encadrer l'utilisation des conteneurs afin que leur intégration aux milieux de vie existants soit réfléchi et cohérent ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge souhaite permettre l'usage de marché champêtre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge souhaite modifier les dispositions sur les bâtiments accessoires afin que ce soit plus cohérent avec les réalités actuelles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge souhaite modifier les dispositions la sécurité des piscines résidentielles afin d'être en concordance avec le règlement provincial relatif à sur la sécurité des piscines résidentielles.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète ce qui suit :

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 2022.05303

9. VOIRIE MUNICIPALE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

9.1 Résultat de l'appel d'offres pour la réfection du Réfection chemin Sully et rang de l'Église Sud et remplacement d'un ponceau rang de l'Église Nord

2022.05102

CONSIDÉRANT l'ouverture le 26 avril 2022 des soumissions pour la réfection chemin Sully et rang de l'Église Sud et remplacement d'un ponceau rang de l'Église Nord ;

CONSIDÉRANT que les travaux nécessitent la réfection du chemin Sully et du rang de l'Église Sud ainsi que le remplacement d'un ponceau sur le rang de l'Église Nord. Sans s'y limiter, les travaux comprennent sommairement la pulvérisation du pavage existant, l'amendement, la mise en forme du matériel pulvérisé, le pavage et sur environ 2,4 km, la correction du profil et le resurfaçage sur environ 0.8 km, le planage et le pavage sur environ 0.2 km, le rechargement d'accotements, le marquage, le remplacement d'un ponceau existant par un ponceau rectangulaire en béton armé de 3600x2700mm, ainsi que tous autres travaux connexes y incluant divers travaux de réfection et autres nécessaires à la complète exécution des ouvrages projetés.;

CONSIDÉRANT qu'un le règlement 311.2022.02.01 de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, par lequel le conseil décrète un emprunt de 2 046 085 \$, a été approuvé conformément à la loi ;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière maximale de 1 187 474 \$ a été accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale Volet redressement ;

CONSIDÉRANT que le résultat de l'ouverture de soumissions se lit comme suit :

Nom du soumissionnaire	Prix taxes incluses
Pavage Maska Inc.	1 731 526.85 \$
Eurovia Québec Constructions Inc.	1 732 688.02 \$
J.A Beaudoin construction LTÉE	1 730 666.88 \$

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil accepte l'offre de J.A Beaudoin construction LTÉE. pour la réfection chemin Sully et rang de l'Église Sud et remplacement d'un ponceau rang de l'Église Nord;

La présente soumission est valide jusqu'au 26 mai 2022 et représente une dépense totale de **1 730 666.88 \$** taxes incluses ;

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission de la réfection chemin Sully et rang de l'Église Sud et remplacement d'un ponceau rang de l'Église Nord, ainsi que les précisions reçues de J.A Beaudoin construction LTÉE Inc. et tous les documents accompagnant la soumission soient considérés comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 Demande de contribution pour Le fonds d'excellence Massez Vanier

2022.05103

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ne contribuera pas au fonds d'excellence Massez Vanier (Davignon) Inc, il contribuera plutôt directement avec les finissants Ignaçois de Massez Vanier au même montant qu'il offre aux finissants de Jean-Jacques Bertrand ;

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

11.2 Rappel enregistrement animaux domestique

Monsieur Éric Rioux propose que la direction générale fasse une demande à la SPA des cantons afin de faire de la sensibilisation auprès de la population concernant l'enregistrement des animaux domestiques.

Considérant que le conseil débourse la totalité des frais d'enregistrement pour l'année 2022 et que la gestion du registre animalier est maintenant la responsabilité de la SPA des cantons, une campagne de sensibilisation serait peut-être adéquate.

12. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

2022.05104

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon

APPUYÉ PAR Éric Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de l'assemblée ;

Il est 20h29.

ADOPTÉE

Dominique Martel
Mairesse

Sophie Bélair Hamel
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dominique Martel, mairesse